



-O-O-O-



ISSN 1168-0423
Prix : 0,15 €

Déposé le 22/12/2015

Edito

ET APRES ???

Ce que tout le monde craignait, redoutait, repoussait est arrivé dimanche 6 décembre après des mois et des mois de campagnes médiatiques orientées, de mesures gouvernementales plus antisociales les unes que les autres, de propos réactionnaires, de décisions sécuritaires inappropriées, le tout dans un climat de suspicion et de stigmatisation complètement démesuré, qui n'a fait que mettre en lumière, s'il le fallait encore, la haine et la division par les partis politiques de droite dans leur ensemble.

L'abstention est le parti victorieux de ces élections, qu'on le veuille ou non, sans parler des blancs ou nuls. On ne peut pas s'en contenter. Nous ne connaissons pas les motivations de ces électeurs, pour autant c'est le résultat, la conséquence d'une désaffection envers la démocratie élective, du fait politique politicien, du rejet de dizaines d'années de gouvernance alternante et non alternative.

C'est un carton rouge à tout ce qui a pu nous être imposé par les exécutifs successifs. Il faudrait peut-être s'interroger également sur ce que veulent ces déserteurs de bureaux. On ne peut pas se préoccuper des non votants, des votes blancs et nuls simplement le soir des élections et renvoyer cela aux campagnes électorales futures. Avec autant d'abstentionnistes, la démocratie populaire tend à se réduire, se marginaliser, se radicaliser.

Ce ne sont pas celles et ceux qui ne se sont pas déplacés qui ont provoqué ces résultats. Ce qui a pu rendre possible la situation telle que nous la connaissons actuellement est la résultante de politiques d'accompagnement du système capitaliste et de ses composantes, depuis la seule et unique crise du capital qui perdure, celle de 1973. Toutes les décisions sociales et économiques, mises en place à partir de cette date, ne sont que du bois sur le feu de l'extrême radical

politique. Ceux qui s'en offusquent aujourd'hui sont les mêmes, autrefois, qui les ont mis en avant et promotionnés par la suite.

Alors oui, les fachos sont la deuxième force électorale de ce pays. Ben oui et non ! Fascistes pour les historiques, nostalgiques du pétainisme, et moins évident, ceux qui pensent que la faute vient de l'autre (qui ?), sans connaissance de leurs conditions de vie, d'existence, de besoins et d'apport concret à notre société, alors que tous les salariés, les citoyens sont dépendants des uns, des autres pour le vivre ensemble, comme le veut le principe de laïcité, et qui veulent tout faire péter pour dire non à cette société de plus en plus inégalitaire et de plus en plus totalitaire.

Regardons où est le vote dit « frontiste par dépit » ! Les campagnes, les déserts humains et sans humanité faute de services publics, d'industrie ou tout simplement de travail, de lien social, qui ne pensent avoir aucun avenir commun et qui voient des populations qui se sentent délaissées, méprisées et abandonnées, livrées tout simplement aux aléas du climat et à la nature envahissante.

Je pense aussi que le monde syndical a une responsabilité dans cette période. Entre ceux qui votent tout et ceux qui n'ont pas la franchise et le courage de s'affirmer contre le gouvernement et de revendiquer un réel changement de société, cela ne procure pas un réel espoir collectif.

Mes Cher(e)s Camarades et Ami(e)s, la période des fêtes étant là, je vous souhaite de passer de bons et joyeux moments en famille, avec vos proches et je vous dis à l'année prochaine.

Sébastien Martineau
Secrétaire Général

Sommaire :

Editorial :

Et Après ???	P. 1
Brève analyse résultats Elections MBDA	P. 2
Information du Syndicat George Sand	P. 2
Pétition CH Vierzon « Non aux mutualisations »	P. 3
Résultats Elections Cheminots	P. 4
AggloBus: Ce qu'en dit l'Indecosa CGT	P. 5
Protection universelle maladie « PUMA »	P. 6
Formation Syndicale UD 2016	P. 7-8



AGENDA

STAGES

**Organisation et Vie Syndicale
les 31 Mars et 1er Avril 2016**

**Niveau 2 - 2ème Partie
du 25 au 29 Avril 2016**

**Déposer les demandes de congés éducation
auprès des directions
un mois avant la date du stage
et informer l'UD des inscriptions.**

BRÈVE ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'ÉTABLISSEMENT MBDA FRANCE DE BOURGES À L'ISSUE DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 26 NOVEMBRE 2015

Bourges étant composé de 2 sites (Bourges Aéroport « environ 1.000 salariés » et Bourges Subdray « environ 500 salariés »), il y a donc des élections de DP pour chaque site. Pour le CE, les 2 sites sont regroupés.

Concernant les DP de Bourges Aéroport (BA), la CGT est la seule OS à progresser dans le 1^{er} collège titulaire (+ 2,26 %) au détriment de toutes les autres OS mais elle perd tout de même 1 siège à 1 voix près au profit de la CFDT car il y avait un siège de moins à pourvoir dans ce collège. La CGT progresse également dans le 2^{ème} collège titulaire (+ 0,94 %). Par contre, dans le 1^{er} collège suppléant et malgré un recul en % mais un nombre de voix supérieur par rapport au 1^{er} collège titulaire, la CGT conserve son 2^{ème} siège suppléant alors qu'il y avait 1 siège de moins à pourvoir. Dans le 2^{ème} collège suppléant, la CGT reste stable.

Concernant les DP de Bourges Subdray (BS), la CGT est en léger recul dans le 1^{er} collège titulaire et FO récupère pratiquement l'ensemble des voix de la CFDT (présente en 2012 mais absente en 2015). Par contre, dans le 2^{ème} collège titulaire et suppléant, nous prenons une claque au bénéfice de la CFDT qui présentait 2 jeunes femmes (une technicienne et une cadre), ce que nous n'avons pas pu faire. Il y a donc besoin de travailler dans cette direction des ICT dès maintenant si nous voulons continuer d'exister dans ce centre.

Sur l'ensemble de l'établissement de Bourges, bons résultats sur le 1^{er} collège mais mauvais résultats sur le 2^{ème} collège « plombés » par les résultats de BS. Sur l'ensemble de l'établissement, tous collèges confondus, nous sommes en recul de 1,07 % à 20,05 % (21,12 % en 2012).

Concernant le CE, nous sommes en léger recul dans le 1^{er} comme dans le 2^{ème} collège titulaire (dû principalement aux résultats de BS) mais nous sommes en légère progression dans le 3^{ème} collège. Chez les suppléants, la CGT recule légèrement dans le 1^{er} collège mais progresse dans le 2^{ème} (+ 2 %) et 3^{ème} collège (+ 1,15 %).

En ce qui concerne la représentativité, la CGT recule de 1 % avec 19,34 % contre 20,34 % en 2012.

En résumé, là où il y a le plus d'ouvriers, d'employés, de techniciens de production ou de techniciens liés à la production (BA), nous progressons. Là où il y a le plus de jeunes techniciens d'étude (BS), nous reculons sauf chez les Ingénieurs et cadres.

Cette analyse ne peut être qu'incomplète mais elle cible tout de même les secteurs où nous devons travailler à l'avenir.

Pascal HOUDEK
DSC CGT MBDA France



INFORMATION DU SYNDICAT CGT GEORGE SAND

Le projet FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé) initialement prévu sur le site de Chezal-Benoit n'aboutira pas.

Cette situation préoccupante va engendrer des répercussions négatives pour l'ensemble du centre hospitalier, nous sommes tous impactés.

A terme, après le transfert de l'activité d'addictologie sur Bourges et la fermeture prévue du pavillon 3, il ne restera sur Chezal-Benoit que 66 lits d'Unité de Psychiatrie au Long Cours (UPLC) et 75 lits d'EHPAD.

La suppression des 86 lits entraîne inévitablement la perte d'une centaine d'emplois.

Au vu de cette situation, l'avenir du site de Chezal-Benoit semble compromis.

Aujourd'hui c'est Chezal, et demain.... ?

Nous sommes tous concernés, c'est pourquoi notre présence au CTE le mardi 8 décembre à 9h30 site de Dun était indispensable. Nombreux, nous serons plus forts !!!!



PETITION



NON AUX MUTUALISATIONS !!

Le 03/12/2015

L'avenir de l'hôpital de Vierzon inquiète chacun d'entre nous de par son déficit récurrent, encore cette année ! Un plan de redressement est déjà en route et les agents en subissent tous les jours les conséquences.

L'ARS demande aux deux établissements Vierzon et Bourges (Jacques Cœur) de mutualiser des services.

Les deux directions des hôpitaux de Vierzon et Bourges s'entendent donc pour mutualiser le service de la stérilisation centrale de l'hôpital de Vierzon.

La CGT des deux établissements avec les personnels dénoncent cette mutualisation qui va impacter fortement la vie professionnelle et familiale des agents. Les transferts et délégation de compétences entre établissements induisent la **mobilité forcée des agents.**

Pourquoi enlever des compétences au CHV ? Les personnels du CH-Vierzon sont tous formés correctement.

Pour le prix d'un autoclave, on sacrifie la stérilisation du CH-Vierzon par une sous-traitance encore plus chère !

Nous dénonçons cette mutualisation synonyme de réduction du service public et des droits individuels et collectifs des fonctionnaires et agents publics.

Il serait très dangereux pour la population de notre bassin de santé de diminuer de quelque manière que ce soit l'offre de soins dans nos hôpitaux.

Aujourd'hui c'est la stérilisation centrale qui est ciblée, demain ce sera peut-être votre service !

Soyons solidaires, signons la pétition !

Je signe la pétition car je suis contre la mutualisation des services de stérilisation des hôpitaux de Vierzon et Bourges.

Cette pétition sera transmise à l'ARS, aux élus, au ministère et aux directions respectives.

NOMS	PRENOMS	ETABLISSEMENT	SIGNATURES

Syndicat CGT Centre Hospitalier de VIERZON : ☎ 02 48 52 32 03. Messagerie : cgt@ch-vierzon.fr
Répondeur/Fax : 02 48 52 34 98

Résultats élections professionnelles 2015 chez les CHEMINOTS

NATIONALEMENT CE DP

- ⇒ La CGT est majoritaire dans 23 comités d'entreprises d'établissement sur 31 ,égalité sur 1 avec une autre organisation syndicale et non présent sur 1 seul (siège SNCF réseaux).
- ⇒ Election des délégués du personnel avec un taux de participation de 70,11 % , la CGT obtient 35,68 % des voix, la 2ème organisation syndicale obtient 23,64% des voix.
- ⇒ 29,89 % de cheminots n'ont pas voté, cela représente environ 48.000 cheminots, certainement dû à la disparition du bureau de vote sur les sites et la complexité du vote par correspondance (CA,CS,CE,DP).

CONSEIL DE SURVEILLANCE ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

- ⇒ Au conseil de surveillance, la CGT est majoritaire en obtenant 3 sièges sur 8 avec 34,74 % des voix, la 2ème organisation syndicale obtient 22,20 % des voix.
- ⇒ Au conseil d'administration de SNCF RESEAUX, la CGT est majoritaire en obtenant 4 sièges sur 8 avec 38,35 % des voix, la 2ème organisation syndicale obtient 24,89 % des voix.
- ⇒ Au conseil d'administration de SNCF MOBILITE, la CGT est majoritaire en obtenant 3 sièges sur 6 avec 33,84 % des voix, la 2ème organisation syndicale obtient 19,89 % des voix.

Les résultats obtenus sont globaux SNCF et ses filiales.

SUR NOTRE RÉGION

- ⇒ A périmètre égal, la CGT enregistre une progression de **+ 1.07 %** sur le nouveau CER Mobilité ! Avec un résultat de **36.58 %**, la CGT obtient 4 sièges .
- ⇒ Pour les établissements de l'EPIC Réseau : Infra Pôle Centre, EIC Centre, Infra log Centre, la progression est plus franche avec **43.83%** des suffrages soit **+ 3.31 %** par rapport à 2014.
- ⇒ Grâce à cette confiance renouvelée et forte de ce résultat, la CGT et ses militants créeront les conditions du rapport de force indispensable pour peser sur les futures négociations.

AggloBus : ateliers pour la concertation publique

sur la restructuration du réseau...

Ce qu'en dit l'INDECOSA-CGT 18, association de défense des usagers

Cette note a pour objet de résumer notre analyse et préciser nos objectifs et revendications découlant de l'activité menée depuis avril 2013 sur la question des transports urbains de l'agglomération du réseau AggloBus.

1. En août 2013, une réforme du réseau sans la moindre concertation avec les usagers et les populations concernées !

D'Asnières-les-Bourges en passant par Saint-Germain du Puy, le Val d'Auron, Saint-Doulchard... la contestation et la revendication des usagers, de leur collectif et association ont été les mêmes : **la réforme du réseau appliquée au 26 août a dégradé le service des transports publics existant, avec des conséquences désastreuses, aggravant les conditions de vie des habitants de quartiers mal ou plus desservis par le réseau public AggloBus, avec des effets parfois dramatiques pour les populations concernées.**

Cette réforme a été le résultat d'une approche "purement technique", "tournant le dos" à l'analyse et la réponse aux besoins des populations et à une projection sur l'avenir. Cette réforme résulte d'un "montage" marqué par la volonté de rationaliser le réseau, de continuer à "gérer" dans l'enveloppe budgétaire identique. C'est avant tout le résultat d'une démarche politique caractérisée par l'absence de dialogue, de concertation, d'expression des citoyens et usagers des transports publics.

Une première exigence : rétablir impérativement les dessertes existantes - et plus précisément l'ancienne ligne 2 desservant Asnières - et satisfaire les besoins des populations des territoires !

2. Une politique tarifaire marquée chaque 1er juillet par des hausses prestigieuses des tarifs du réseau Agglo-Bus !

Non seulement, il n'y a pas réponse aux demandes des usagers et prise en compte de leurs besoins, mais ceux-ci subissent de plein fouet la flambée des tarifs AggloBus au 1er juillet de chaque année. Ces hausses ne correspondent en rien à la hausse des prix, encore moins avec celle de l'évolution des salaires et des retraites !

Il faut savoir, sur 2 ans (2014 à 2015) ces hausses ont été de **11 % à 45 %** suivant les catégories de tarifs, et pour la carte annuelle "Jacques Cœur Prestige" en 10 ans (2005 à 2015) elle a pris **66 %** de majoration !

La politique tarifaire appliquée au réseau AggloBus est une question majeure. La demande de revalorisation du prélèvement de la taxe transport aux entreprises a toujours reçu une réponse négative du président d'AggloBus. Il justifie l'augmentation des tarifs pour assurer les coûts des équipements, des transports propres, de l'aménagement des quais, de la modification des tracés, des lignes supplémentaires, le cadencement... et déclare "être aux taquets" quant au taux de la taxe appliquée.

La question de la tarification de la prestation de transport du réseau AggloBus renvoie à la notion de service public des transports urbains dans l'agglomération de Bourges Plus.

La tarification en vigueur doit être stabilisée et toute augmentation des tarifs AggloBus doit être gelée.

Par ailleurs, en référence au service existant des navettes gratuites desservant le centre ville de Bourges, l'approche de la gratuité des transports urbains pour les usagers doit être remise à l'ordre du jour.

3. Une évolution du réseau AggloBus permettant de répondre aux besoins des usagers et des populations dans les territoires !

Au moment où les usagers et leurs associations, les populations des communes sont conviés à participer à la concertation publique ouverte pour la restructuration du réseau AggloBus, et en l'absence de cadre ou projet rendu public, pour la CGT et son association de représentants des usagers l'Indécosa-cgt 18, il est indispensable **que soit défini un schéma global** pour le réseau AggloBus qui soit en capacité de répondre aux exigences suivantes.

En effet, il convient de rappeler que les personnes qui prennent le bus sont des gens qui ne conduisent pas, ne conduisent plus, ou ne conduisent pas encore (personnes âgées, collégiens et lycéens, salariés précaires...). La restructuration devrait viser une utilisation accrue des transports en commun plutôt que celle de la voiture individuelle.

1. Rétablir les lignes ou tronçons de lignes avec multiples arrêts supprimés par la réforme d'août 2013 (Asnières, Saint-Germain-du-Puy...) et créer de nouvelles lignes, et/ou modifier des tracés actuels afin de mieux desservir certaines zones géographiques de l'agglomération (Lycée Alain Fournier...).

2. Augmenter le cadencement, rapprocher les dessertes de bus (quartiers, zones d'activités, services - administratifs, santé...) à proximité des usagers et harmoniser les correspondances.

3. Articuler les liaisons bus/gares à desservir : Bourges, Marmagne, Saint-Florent-sur-Cher, Saint-Germain-du-Puy.

4. Programmer l'installation de stations abribus manquantes pour les usagers des transports en commun.

L'association INDECOSA-CGT 18 invite les usagers et les citoyens à écrire leurs **demandes et/ou critiques** sur le **registre ouvert** à cet effet dans le hall de l'Hôtel de Ville de Bourges **jusqu'au 19 novembre**; et de nous laisser leur adresse e-mail ou postale s'ils souhaitent recevoir des informations par la suite.

Association INDECOSA-CGT 18
8 place Malus 18000 BOURGES
indecosa-cgt18@orange.fr

Bourges, novembre 2015

Nota : Nous n'avons pas l'habitude de mettre dans le bulletin de l'UD les déclarations de la confédération ou des fédérations. Cependant, dans le dernier bulletin, nous avons publié la déclaration du CCN suite aux attentats qui devait et doit toujours être diffusée largement et ci-dessous la première analyse de la Fédération des Organismes Sociaux sur la « PUMA », dernier dispositif du capital pour éliminer la Sécurité Sociale. **Là aussi, il faut transmettre très largement.**



COMMUNIQUÉ



PROTECTION UNIVERSELLE MALADIE : Mise en danger de notre Sécurité Sociale !

Que se cache-t-il derrière cette disposition ?

Le PLFSS (Projet de Loi de Finance de la Sécurité Sociale) 2016 arrive au terme des discussions parlementaires.

Il est la conséquence directe du pacte de responsabilité que la CGT condamne et rejette. Il se traduit par des allègements de cotisations employeurs et des économies drastiques sur les dépenses de santé en particulier dans le milieu hospitalier.

L'article 39 de ce PLFSS est consacré à l'instauration de la « PUMA » (Protection Universelle MAladie) présentée comme une avancée sociale.

La Fédération et son Ufros ont décidé d'engager une réflexion sur les conséquences des mises en œuvre de cette « PUMA » qu'il s'agit de combattre.

Dans l'exposé des motifs, on peut lire «la création de la PUMA conduit à revoir l'architecture du financement du risque maladie pour en garantir pleinement la dimension universelle...».

C'est un bouleversement des fondements de notre Sécurité Sociale !

Avec cette « PUMA », ce n'est plus le travail qui est le pilier de notre Sécurité Sociale.

Actuellement le régime général des salariés est financé encore à plus de 50% par les cotisations sociales versées par les salariés et les employeurs.

Rappelons que ce financement couvre non seulement les salariés mais également les privés d'emploi, les retraités, les ayants droits ; c'est ce qui constitue la solidarité nationale, financée par le salaire socialisé.

Pourtant, depuis 1999, avec la CMU, l'ensemble de la population est couverte.

La « PUMA » ne crée donc pas de nouveau droit mais elle casse le lien entre le travail et la Sécurité Sociale.

Le président Hollande a déclaré «il s'agit d'adapter le modèle social français à notre époque qui n'a plus rien à voir à celle de la libération», en ce sens il rejoint Denis Kessler, représentant patronal des assurances privées, qui souhaitait en finir avec le Conseil National de la Résistance.

Pour le président Hollande, ce n'est donc plus le travail qui doit financer la Sécurité Sociale !! C'est exactement ce que le Medef exige depuis la création de la Sécurité Sociale.

Ce que le gouvernement propose avec la « PUMA », c'est le remplacement de l'architecture actuelle de la Sécurité Sociale par un régime de base pour tous, financé par l'impôt pendant que l'ANI de 2013 rend la complémentaire santé obligatoire dans les entreprises.

Il s'agit de la privatisation de notre système d'assurance maladie qui ouvre la voie au capital par le biais des assureurs privés... C'est la fin programmée du salaire socialisé.

Notre Sécurité Sociale telle qu'elle a été créée à la libération est encore et toujours le meilleur système de prise en charge car le plus égalitaire face à la maladie (Panorama de la santé 2015, rapport de l'OCDE).

La « PUMA » est un moyen d'éloigner encore la Sécurité Sociale des assurés et de leurs représentants à qui les gouvernements successifs ont ôté beaucoup de pouvoir.

Ce bouleversement nous est présenté comme la solution aux difficultés rencontrées par les assurés pour faire valoir leurs droits (changement de situation familiale ou professionnelle).

La Fédération s'élève avec force contre cette présentation fallacieuse. Ce sont les conventions d'objectifs et de gestion avec leurs coupes budgétaires qui ont entraîné la réduction des centres d'accueil et ont créé des difficultés sans nom pour les assurés.

Nous réaffirmons que ce qui est nécessaire, c'est donner les moyens à la sécurité sociale de fonctionner et non de détruire ses fondamentaux.

La machine à broyer est en marche. Comme à chaque fois que la Sécurité Sociale a été en danger, il appartient à tous les salariés et les retraités de la défendre, c'est ce à quoi la CGT s'engage par sa reconquête.

Défendre la Sécu, c'est combattre la « PUMA » !

Le saviez-vous ?

***Le « PUMA » est un félin dont le postérieur
est plus haut que la tête.***

Montreuil, le 19 Novembre 2015

Désignation	Dates	Animateurs	Thèmes abordés	A qui s'adresse-t-il
<u>Niveau 2 - 1^{re} partie</u>	10 au 14 Octobre	Nicolas LEPAIN	Le stagiaire, acteur de sa formation.	Tous les militants(es) qui ont suivi le Niveau 1.
<u>Niveau 2 - 2^{me} partie</u>	25 au 29 Avril	Nicolas LEPAIN	Comment s'élaborent les revendications, la société, le syndicalisme, la CGT ?	Tous les militants(es) ayant suivi le N 2, 1 ^{ère} partie.
<u>Animateur syndical</u>	25 au 29 Janvier	Nadine MECHIN ERIC PERROT	Animer des réunions ou des stages syndicaux	Aux dirigeants des syndicats, des UL et des UD
<u>CoGiTiel</u> Union Départementale décentralisé dans les U.L.	A la demande (3 journées)	J.P. BOURET M. GOUDINOUX	Formation à la gestion du fichier syndical à partir de l'outil informatique CGT : CoGiTiel	Les trésoriers et secrétaires à l'orga. et à la vie syndicale des syndicats et des UL.
<u>CHS CT Tronc commun</u>	6 au 10 Juin	Georges ORTÉGA	Santé au travail. Rôle et mission du CHS CT. Analyse d'un accident du travail. La réglementation.	Les élus CHS-CT
<u>CHS ATMP</u>	14 - 15 - 16 Novembre	Georges ORTÉGA	Le Harcèlement	Elus CHSCT ayant suivi le tronc commun. Tous les syndiqués ayant fait le 1er niveau.
<u>PRUDIS</u>	A définir	D.L.A.J.	A définir	Aux Conseillers Prud'hommes
<u>Organisation et vie Syndicale</u> <u>Politique Financière</u> (direction syndicale)	31 Mars, 01 Avril	Eric PERROT Pascal JAUBIER	La syndicalisation, la vie syndicale et la politique financière dans le syndicat et à l'Union Locale.	Les secrétaires généraux, les secrétaires à l'organisation. et les trésoriers des syndicats et des UL.
<u>ECO - CE</u>	20 au 24 Juin	Roger MÉNIGOT Régis RUELLÉ		Les élus au Comité d'Entreprise et les militants intéressés (ayant fait le Niveau 1)
<u>Communication</u>	10 au 14 Octobre	Patrick BAUDOUIN	Aborder les différents modes de communication, mise en situation, usage de moyens vidéo.	Aux responsables de syndicat, élus et mandatés
<u>Stage</u> <u>INDECOSA CGT</u>	A voir	Guy LÉGER (Indecosa CGT 18)	A définir	A tous les syndiqués

LES JOURNEES D'ETUDE

Désignation	Dates	Animateurs	Thèmes abordés	A qui s'adresse-t-il
<u>Dirigeant d'Union Locale</u>	A définir (5 journées)	A définir	Comment prendre et assumer des responsabilités (en Inter-professionnel ou en Professionnel)	Aux dirigeants d'Union Locale ou départementale. Aux dirigeants syndicaux ou de structure professionnelle
<u>Enjeux régionaux</u>	A définir	A définir	Instances régionales, politiques régionales (emplois, industrie, services publics, formation)	Aux dirigeants d'Union Locale ou départementale. Aux dirigeants syndicaux ou de structure professionnelle
<u>Journée d'étude égalité femmes - hommes</u>	A voir (2 jours)	A définir	Aborder les questions de traitements entre femmes et hommes dans le milieu professionnel	Aux dirigeants d'Union Locale ou départementale. Aux dirigeants syndicaux ou de structure professionnelle

LES STAGES REGIONAUX

Désignation	Dates	Animateurs	Thèmes abordés	A qui s'adresse-t-il
<u>Journées d'étude</u> <u>INDECOSA CGT</u>	A définir	Guy LÉGER (Indecosa CGT 18)	Rôle de l'élu et mandaté dans les instances des organismes HLM	Administrateurs locaux élus, aux mandatés de l'UD et Indecosa des CA et conseils des HLM, militants intéressés
<u>Journée d'étude Stress au travail</u>	A définir	A définir		A tous les syndiqués
<u>Journée d'étude Salaires, salaire sociabilisé, protection sociale</u>	A définir (1 journée)	Collectif départemental	Les retraites, la Protection Sociale 100 % Sécurité Sociale, etc. ...	A tous les syndiqués
<u>Journées d'étude Europe et Région</u>	A définir (2 journées) 1 ^{er} semestre?	Intervenant extérieur	Politique européenne et politique régionale	A tous les syndiqués

LE COIN DES UNIONS LOCALES

Bourges

Désignation	Dates	Animateurs	Thèmes abordés	A qui s'adresse-t-il
<u>Niveau 1 (3 sessions)</u>	7 au 11 Mars 20 au 24 Juin 24 au 28 Octobre	A définir	Les revendications, la société, le syndicalisme, la CGT.	A tous les syndiqués
<u>Négociations Annuelles Obligatoires</u>	8 et 9 Février	A définir	Comment organiser et aborder les négociations annuelles	Aux élus CGT (DP, CE) ou délégués syndicaux
<u>Délégué(e) Syndical(e)</u>	23 au 27 Mai	A définir	Exercer au mieux son mandat de délégué(e) syndical(e)	Aux délégués Syndicaux ayant fait le Niveau 1
<u>Elu(e) Délégué du Personnel</u>	19 et 20 Septembre	A définir	Rôle de l'élu et mandaté comme délégué du personnel	Aux futurs ou actuels Délégués du Personnel
<u>Feuille de paye, garanties collectives</u>	7 et 8 Novembre	A définir	Lire une feuille de paye dans le cadre de la législation	A tous les syndiqués
<u>Rédiger un tract</u>	1er et 2 Décembre	A définir	Comment rédiger un tract	A tous les syndiqués

Vierzon

Désignation	Dates	Animateurs	Thèmes abordés	A qui s'adresse-t-il
<u>Niveau 1</u>	28 Novembre au 2 Décembre	Bruno TOMASELLI Eric PERROT	Les revendications, la société, le syndicalisme, la CGT.	A tous les syndiqués
<u>Niveau 2 - 2^{ème} partie</u>	14 au 18 Mars	Bruno TOMASELLI Nicolas LEPAIN	Le stagiaire, acteur de sa formation.	Tous les militants(es) qui ont suivi le Niveau 1.
<u>Négociations Annuelles Obligatoires</u>	A définir	Roger MENIGOT Eric PERROT	Comment organiser et aborder les négociations annuelles	Aux élus CGT (DP, CE) ou délégués syndicaux
<u>Délégués du Personnel</u>	A définir	Roger MENIGOT Eric PERROT	Rôle de l'élu et mandaté comme délégué du personnel	Aux futurs ou actuels Délégués du Personnel

